

PRIX DU LIVRE IMAGES VEVEY 2021/2022

RÈGLEMENT

Prix du Livre Images Vevey : soutien à la réalisation d'une publication inédite en une année qui sera présentée lors du prochain Festival Images Vevey en septembre 2022 à Vevey, Suisse.

Délai d'inscription sur internet : **28 février 2021**.

1. PRÉSENTATION

Sous la responsabilité d'**Images Vevey**, le **Prix du Livre Images Vevey** est un concours qui finance une publication inédite à réaliser d'ici juin 2022 et qui sera présentée au **Festival Images Vevey**, en septembre 2022.

Le Prix du Livre Images Vevey est un soutien à un projet éditorial proposant une adéquation optimale entre la forme de la publication et le contenu photographique. Il vise à apporter un complément financier incitant l'artiste à prendre des risques et à innover afin de donner à son projet photographique la forme éditoriale la plus aboutie possible.

Images Vevey attend des candidatures qu'elles fassent preuve d'inventivité et d'originalité autant dans leur manière de traiter un sujet que dans leur conception en tant qu'objet livre.

2. LE PRIX

Ce prix alloue **la somme indivisible de 10 000 CHF** (environ 9250 EUR) pour la réalisation d'un livre de photographie inédit, dont la parution doit obligatoirement se faire en concertation avec Images Vevey. 25 exemplaires du livre lauréat sont dus à Images Vevey, qui s'engage à une promesse supplémentaire de pré-achat pour un montant maximum de 2 000 CHF (conditions librairie).

Le paiement du prix se fait en trois tranches avec vérification des étapes de production intermédiaires.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DÉLAI DE RÉALISATION DE LA PUBLICATION

Le concours est ouvert aux artistes et photographes professionnel·le·s ou en formation ayant un projet de livre en cours.

Le projet de publication soumis doit obligatoirement être intégralement réalisable d'ici juin 2022. D'entente avec Images Vevey, le projet peut être publié avant cette échéance. Dans ce cas, Images Vevey sera étroitement associé à la communication et aux événements relatifs à la parution.

Un seul projet à réaliser par participant·e est admis.

Tout·e candidat·e accepte que sa participation soit rendue publique par Images Vevey le cas échéant et s'engage à être présent à Vevey pour la soirée d'ouverture du Festival Images Vevey, le samedi 3 septembre 2022.

La participation est interdite à tout·e collaborateur·rice des entreprises partenaires d'Images Vevey.

4. PROCESSUS DE SÉLECTION POUR LE PRIX DU LIVRE IMAGES VEVEY

Le processus de sélection se fait en deux étapes :

- Un **pré-jury** d'experts internationaux présélectionnera un minimum de quinze projets parmi l'ensemble des candidatures déposées sur Internet. Les photographes présélectionné·e·s seront contacté·e·s personnellement et devront envoyer par la poste un dossier physique complet (voir point 7).
- Le **jury international**, composé de professionnel·le·s du monde de la photographie et de l'art sera responsable de choisir la·le lauréat·e du Prix du Livre Images Vevey parmi les dossiers présélectionnés.

5. INSCRIPTION AU PRIX DU LIVRE IMAGES VEVEY

L'inscription au concours se fait directement sur le site internet : www.picter.com

Lors de cette inscription, les candidat·e·s doivent :

- Fournir une note d'intention rédigée en anglais
- **Fournir 10 images** de la série de photo
- Fournir des images du projet de livre en jpg (exemples : maquette, croquis, mise en page, etc.)
- Payer les **frais de participation**.

6. FRAIS DE PARTICIPATION

30 EUR

Ces **frais de participation** permettent de couvrir partiellement les frais administratifs nécessaires au bon fonctionnement du Prix du Livre Images Vevey.

7. CONSITUION DU DOSSIER PHYSIQUE (UNIQUEMENT POUR LES CANDIDAT·E·S PRÉSÉLECTIONNÉ·E·S POUR LE PRIX DU LIVRE IMAGES VEVEY)

Chaque photographe présélectionné·e sera contacté·e individuellement le **19 mars 2021** par email. Il·elle devra ensuite envoyer un **dossier physique avant le 19 avril 2021** (cachet de la poste faisant foi). Ce dossier devra impérativement **arriver à Vevey au plus tard le 23 avril 2021** et comprendre les documents suivants :

- Une note d'intention (une page maximum) rédigée en anglais
- Une maquette du projet de publication et/ou un PDF imprimé du projet
- Une fiche technique du projet de publication (pagination, reliure, type d'impression, etc.)
- Un échéancier de production
- Un engagement écrit garantissant la publication pour juin 2022 au plus tard
- La liste des institutions ou structures déjà partenaires du projet
- Si un éditeur est déjà intéressé, une lettre d'intention peut accompagner la candidature
- Au minimum un exemplaire d'une publication précédente (si disponible)

8. SPÉCIFICATION D'ENVOI (UNIQUEMENT POUR LES PHOTOGRAPHES PRÉSÉLECTIONNÉ·E·S POUR LE PRIX DU LIVRE IMAGES VEVEY)

L'adresse d'envoi sera communiquée par email aux photographes présélectionné·e·s.

Les dossiers doivent peser moins de 2 kg.

IMPORTANT : pour tous les dossiers envoyés de l'étranger (poste normale, FedEx ou autres courriers rapides), il est obligatoire de clairement mentionner sur l'envoi : « **Documents, sans valeur commerciale** ».

La·le candidat·e souhaitant **le retour de leur dossier** devront **payer 50 EUR supplémentaires** au moment de leur nomination. Il·elle prend acte que l'envoi retour se fait par courrier standard (non recommandé, sans responsabilité d'Images Vevey). Il est de la responsabilité du·de la candidat·e de réceptionner son colis. En cas de retour Images Vevey ne fera pas de second envoi.

9. DÉCISIONS DU JURY

Les décisions du pré-jury et du jury (voir article 4) sont sans appel et la·le participant·e s'engage à n'effectuer aucun recours ni action privée ou publique à l'encontre d'Images Vevey, des membres du jury ou des autres candidat·e·s.

Les lauréat·e·s seront avisé·e·s personnellement et les résultats seront également diffusés dans la presse et sur le site Internet d'Images Vevey. Le jury prend sa décision sur la base d'une note d'intention expliquant le projet, d'une maquette et des garanties de publication dans les délais.

Le jury peut n'attribuer aucun prix s'il juge la qualité des propositions insuffisantes. Dans ce cas, ni le jury, ni Images Vevey ne sont tenus de fournir des justifications complémentaires.

10. CRITÈRES DE JUGEMENT

Parmi d'autres critères, le jury sera en particulier prié d'apprécier les aspects suivants :

- Intérêt du projet photographique à publier
- Adéquation entre la forme de la publication prévue et le contenu de la publication / l'intention artistique
- Inventivité et innovation apportées dans la conception de l'objet publication

11. EXPOSITION DU PRIX DU LIVRE IMAGES VEVEY AU FESTIVAL IMAGES 2022

Images Vevey et la·le lauréat·e se concerteront pour évaluer l'intérêt d'une exposition accompagnant le lancement de la publication. Cette exposition n'est pas garantie. Si elle a lieu, Images Vevey engagera un montant supplémentaire pour sa réalisation.

12. MAQUETTE DU PRIX DU LIVRE IMAGES VEVEY

La·le lauréat·e du Prix du Livre Images Vevey s'engage à déposer un exemplaire de la maquette et un exemplaire du livre signé pour les archives d'Images Vevey.

Images Vevey se réserve le droit de présenter cette maquette dans le cadre d'expositions en relation avec les activités d'Images Vevey (Espace Images Vevey, Festival Images Vevey, etc.)

13. MENTION ACCOMPAGNANT LE PRIX DU LIVRE IMAGES VEVEY

Par sa participation la·le candidat·e accepte que si son projet remporte le Prix du Livre Images Vevey, Images Vevey sera crédité comme co-éditeur, par le biais de son logo et en wording dans la publication et sur toute la communication relative à la publication. Le colophon comportera également la mention « Cette publication a été réalisée grâce au Prix du Livre Images Vevey. » Ainsi que la mention « Le Prix du Livre est financé par les Amis d'Images » accompagné du logo des Amis d'Images.

14. EXCLUSIVITÉ DU PRIX DU LIVRE IMAGES VEVEY

Dès signature du contrat la·le lauréat·e du Prix du Livre Images Vevey s'engage à ne pas présenter le travail prévu pour la publication dans un festival de photographie (ou événement assimilable) en Suisse sans concertation préalable avec Images Vevey, et ce jusqu'à la prochaine édition du Festival Images Vevey en septembre 2022. S'il·elle devait toutefois le présenter en Suisse ou ailleurs, il·elle le fera en concertation avec Images Vevey et fera mention du Prix du Livre Images Vevey dans la communication.

15. AUTORISATIONS ET DROITS

Tou·te·s les candidat·e·s devront se charger d'obtenir toutes les autorisations (en particulier celles concernant la protection de la sphère privée) relatives aux travaux présentés pour le Prix du Livre Images Vevey. Images Vevey n'assume aucune responsabilité en la matière.

Les dix images fournies lors de l'inscription doivent être libres de droit pour la communication et la promotion du concours, du·de la lauréat·e ainsi que les activités d'Images Vevey.

Images Vevey se réserve le droit de reproduire et diffuser tout ou partie du dossier primé, cela uniquement dans le cadre de la promotion de ses activités.

Le dossier de candidature du projet primé restera la propriété d'Images Vevey et ne sera pas retourné. La·le candidat·e reste unique détenteur·rice des droits d'auteur·e.

Toute la communication relative au Prix du Livre Images Vevey durant les années 2021/2022 est du seul ressort d'Images Vevey.

16. RESPONSABILITÉ

Images Vevey s'engage à faire son maximum pour traiter avec soin les dossiers qui lui parviennent, toutefois, Images Vevey décline toutes responsabilités pour tout dommage ou perte que pourraient encourir les dossiers des candidat·e·s, quelle qu'en soit la cause. Ceci est valable également pour les inscriptions « avec renvoi de dossier ».

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement. En cas de litiges, seule la version française du règlement fait foi. Ce règlement est soumis à la législation suisse. Le for juridique est à Vevey.

Vevey, 4 janvier 2021

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Images Vevey
+41 (0)21 922 48 54
grandprix@images.ch
www.images.ch